



Nouvel Elan 97

**JOYEUX NOEL
ET
BONNE ANNEE
2022**

Conçu et réalisé par la commune de Chézy sur Marne

www.mairie-chezysurmarne.fr

I P N S DECEMBRE 2021

Sommaire

Travaux

Page 3

- Travaux hydrauliques et entretien des bassins
- Curage des fossés
- Travaux au Moncet
- Plantations « 1 million d'arbres en Hauts de France »
- Travaux d'enfouissement réseaux électriques
- Travaux réparation toitures et autres sur les bâtiments communaux

Informations générales

Page 5

- Tempête « Aurore »
- Covid
- Recensement de la population 2022
- Campagne d'information et de prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone
- Vérification des informations Internet
- « Je bouge pour ma santé »

Associations

Page 9

- Anciens combattants
- Bibliothèque
- Comité des fêtes
- Gymnastique

Vœux du Maire

Page 12

*Le Secrétariat de Mairie
et l'Agence Postale
seront fermés
le 24 et le 31 décembre 2021.*

*Nous vous remercions de votre
compréhension.*

Travaux

Travaux hydrauliques et entretien des bassins :

Travaux hydrauliques :

Les travaux hydrauliques ont été retardés en raison d'une part, des conditions météorologiques difficiles de ces derniers mois et d'autre part, de la crise sanitaire due au COVID qui a entraîné la réorganisation des plannings des professionnels. Ils reprendront au printemps.

Entretien des bassins :

La Mairie a passé un marché avec l'entreprise FTP domiciliée à Chouy pour les travaux d'entretien des bassins et annexes.



La Déclaration d'Intérêt Général et d'Utilité Publique prévoit que cet entretien soit pris en charge par les propriétaires.

Coût d'entretien des bassins : 9 380 € HT

Curage des fossés :

La Mairie a passé un marché avec l'entreprise FTP domiciliée à Chouy pour les travaux de curage des fossés.



Route de la Chapelle



Grand Ru



La queue



Harmandot



Coût des travaux : 3 780 € HT

Travaux Le Moncet :

L'aire d'apport volontaire du verre et papier et du stationnement du Moncet est terminée. Reste à mettre en place l'aménagement paysager.

Coût des travaux : 17 394,80 € HT

« 1 million d'arbres en Hauts de France » :



La commune a participé à l'opération « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour lutter contre les effets du changement climatique et favoriser la biodiversité. 300 arbres et arbustes sont en cours de plantation à divers endroits de la commune.

Subvention Région : 1 539 € HT

Coût résiduel des travaux : 3 355.75 €

Travaux d'enfouissement réseaux électriques :

La deuxième tranche de travaux d'enfouissement du réseau électrique de la rue du Paradis est en cours. L'entreprise titulaire du marché devrait pouvoir terminer la réfection des trottoirs pour les fêtes.



Coût pour la commune : 93 000 €

Travaux réparation des bâtiments communaux :

Les travaux de réfection des toitures et autres réhabilitations des bâtiments communaux, suite aux intempéries du 19 juin 2021, ont débuté le 2 décembre. Ceux-ci concerneront d'abord le bâtiment « COMOD » face au Café du Centre, les écoles et les logements. Suivront le bâtiment des agents d'entretien, la Mairie, l'Espace Pierre Eschard, la salle Ladmiral, le Centre Fievet, le court de tennis. L'église sera le dernier bâtiment remis en état. Les abris bus et les WC publics seront remis en état au cours des différents chantiers.

Ce calendrier sera respecté en fonction des approvisionnements des matériaux.

Informations générales

Tempête « Aurore » du 20 octobre 2021 :

Dans la nuit du 20 octobre 2021, trois interventions des pompiers et trois le lendemain ont eu lieu à la suite de la tempête Aurore.

Le sinistre a nécessité une cinquantaine de rebâchage de toitures et l'intervention de véhicules de pompiers.

Fort heureusement, aucun accident n'a été signalé.

Cependant à ce jour, les dégâts intérieurs des maisons s'aggravent.



Covid :

Compte-tenu d'une augmentation du taux d'incidence du virus, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble des communes du département de l'Aisne pour toute personne âgée de onze ans ou plus.

Le port du masque est obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP), que ceux-ci soient couverts ou de plein air. Dorénavant cette obligation concerne également les ERP dont l'accès est soumis au pass sanitaire.



Depuis le 29 novembre 2021, seuls les test PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures sont des preuves constitutives du pass sanitaire.

Recensement de la population, date à retenir :



Le recensement de la population de notre commune aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Désormais dans les maisons individuelles, les agents recenseurs déposeront directement dans la boîte aux lettres les documents permettant de se faire recenser par Internet.

L'agent recenseur rencontrera uniquement les personnes n'ayant pas répondu spontanément, ainsi que tous les habitants des immeubles collectifs.

Campagne d'information et de prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone :

Chaque année, au cours de la période hivernale, environ 1.300 intoxications sont déclarées aux autorités sanitaires.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour

Faites vérifier et entretenir : Chaudières et chauffages chaque année avant

Utilisez dehors : Appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson



Vérfications des informations Internet :

Bien souvent, quand on trouve une information sur Internet on pense qu'elle est juste. Ce n'est pas toujours le cas et il est toujours nécessaire de vérifier ces informations .

I - Le MAIRE PEUT VERBALISER : VRAI et FAUX

- 1- Le Maire peut acheter des carnets de contravention.
- 2- Le Maire peut dresser une verbalisation et son pouvoir de police s'arrête à cet acte.
- 3- Le Maire ne peut pas encaisser l'amende de la verbalisation.
Seul **un fonctionnaire assermenté** peut accomplir cette tâche.

Dans ce cas, la commune doit obligatoirement créer une régie municipale et un poste de policier municipal ou faire appel à la gendarmerie nationale.



II - Le MAIRE PEUT RESERVER DES EMPLACEMENTS AUX VEHICULES DE LIVRAISONS : VRAI et FAUX

Le Maire peut, par arrêté motivé, réserver des emplacements sur les voies de l'agglomération pour faciliter la circulation et l'arrêt des véhicules effectuant « un chargement ou un déchargement de marchandises » (code général des collectivités territoriales, article L.2213-2, 2).

Pour remplir leur rôle, qui est d'éviter les encombrements et les obstructions de la circulation, ces emplacements doivent être occupés le temps nécessaire pour procéder au chargement ou au déchargement des véhicules.

ATTENTION (jugement de la cour de Cassation) :

Toutefois, il convient de rappeler que le Maire ne peut instituer, à titre permanent, sur les voies publiques, des emplacements réservés au profit d'une ou plusieurs catégories d'usagers tels que commerçants, artisans, grossistes ou livreurs. **Conformément au principe d'égalité devant la loi, les emplacements ainsi réservés sont destinés à l'arrêt de tous les véhicules.** Réserve confirmée par un arrêté de la Cour de cassation décidant que les zones de livraison sont conformes à l'intérêt général, et qu'elles ne sont pas contraires au principe de l'égalité des citoyens devant la loi dès lors que toute personne peut les utiliser.



Associations

Anciens combattants :



SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS

La vie associative reprend tranquillement...mais pas tout à fait comme avant puisque, malgré le grand nombre de vaccinés, la pandémie est toujours là.

Nous avons réussi à réorganiser notre section au printemps avec l'élection du nouveau président, Jean-Paul MARTIN. Celui-ci a aussi accepté le poste de président cantonal lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2021 à Charly-sur-Marne.

La cérémonie du 8 mai s'était déroulée sans fanfare et sans public.

Heureusement, la cérémonie du 11 novembre nous a permis de retrouver un peu de faste avec la Fanfare et un public fidèle malgré le brouillard matinal, public que nous remercions pour sa participation financière au Bleuets de France proposé par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).

Jacky GRENIER, porte-drapeau de notre association depuis une trentaine d'années a dû se résoudre à laisser cette responsabilité en raison de problèmes de santé. Qu'il soit **TRES, TRES chaleureusement remercié** pour son engagement, son dévouement, pour toutes ces heures où il a représenté les anciens combattants de Chézy. Grâce au soutien de son épouse, que nous remercions aussi, il a été fidèle à toutes les commémorations, les obsèques des camarades, les assemblées générales et congrès départementaux et il participait régulièrement aux différents repas et aux voyages.

Heureusement, il a transmis son engagement à son petit-fils **TRISTAN** et, encouragé par toute la famille, celui-ci a accepté de devenir le nouveau porte-drapeau de notre section, dans la mesure de ses disponibilités puisqu'il est scolarisé. Nous sommes très heureux de cette décision qui lui a permis de participer aux cérémonies des 5 communes de notre section le 11 novembre dernier.

Nous espérons pouvoir donner rendez-vous à nos adhérents le dimanche 30 janvier 2022 pour notre assemblée générale qui devrait être suivie de la traditionnelle galette des rois.



Malgré les années qui passent, notre section compte encore une cinquantaine de membres qui savent maintenir des relations amicales. Merci à tous nos adhérents à qui nous souhaitons le meilleur pour l'année 2022.

Bibliothèque :



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Centre Fiévet - Avenue du Général Leclerc (vers la gare)
02570 CHÉZY SUR MARNE

☎ 03 23 82 41 22

bibliotheque-chezy@orange.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

MERCREDI 14 H 30 à 16 H 30
SAMEDI 10 H 30 à 12 H 00

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 € PAR FAMILLE

PASS SANITAIRE ET MASQUE OBLIGATOIRES

La bibliothèque vous propose une large gamme
D'OUVRAGES POUR ADULTES, ADOS ET ENFANTS

Parmi nos récents titres, vous pourrez trouver :

Le guetteur de Christophe Boltanski
Le testament d'Adrien de G. Bordes
Rien ne t'efface de Michel Bussi
Rhapsodie italienne de J.P. Cabanes
Rendez-vous avec le mal de J. Chapman
Le cerf-volant de Laëtizia Colombani
Une si longue haine de M. Delomme
Le voile noir d'Annie Duperey

Cette nuit-là de Victoria Hislop
Le loup des cordeliers et Le mystère de
la main rouge d'Henri Loevenbruck
Trois de Valérie Perrin
La chambre des morts de F. Thilliez
Les refuges de Jérôme Loubry
Le treizième conte de Diane Setterfield
Des Mangas jeunesse

Et bien d'autres tout aussi passionnants dans les rayons romans, policiers, science-fiction, biographies, documentaires, magazines, revues et albums enfants, contes, histoire de France, livres audio vous attendent...

Nous venons de procéder à un échange d'environ 400 documents par le bibliobus.

**La Bibliothèque sera fermée
du jeudi 23 décembre 2021 au mardi 4 janvier 2022 inclus.**

**EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE
À TRÈS BIENTÔT À LA BIBLIOTHÈQUE**

Comité des fêtes :



Le Comité des Fêtes
de
Chézy sur Marne

vous souhaite de bonnes fêtes
de fin d'année

et espère pouvoir vous offrir
un superbe programme
pour l'année 2022





La rentrée du 3 septembre est déjà loin. Le club a constaté des inscriptions frileuses pour ce premier trimestre. En effet la moitié de nos adhérents de la saison dernière ne nous ont pas rejoint, soit la peur du covid, soit l'absence du pass sanitaire obligatoire, soit le moral au plus bas... alors que l'on nous recommande de bouger.....

Heureusement nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouvelles sportives pour grossir nos rangs. Merci à elles de leur présence et de participer à la convivialité du club.



Malgré ces nouvelles adhésions nous avons été obligés de fermer le cours du mardi soir pour cette saison 2021 2022 à cause d'effectif trop faible. Ce qui est bien dommage pour les adhérentes qui pratiquaient avec assiduité ce cours de gym tonique



Et nous voici bientôt à Noël

Planning du deuxième trimestre

Gym	mardi	10h30 11h30	Espace P. ESCHARD
Gym	vendredi	17h15 18h15	Espace P. ESCHARD
Yoga	vendredi	18h30 19h30	Espace P. ESCHARD
Gym	Jeudi	10h30 11h30	BOURESCHES

Pour cette saison 2021 2022 cotisations au trimestre :

1 cours 38€ 2 cours 50€ 3 cours 60€

Attestation fournie par le club, si participation financière partielle de votre mutuelle.





*Compte-tenu des mesures sanitaires,
la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire
n'aura pas lieu.*

*Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent
leurs meilleurs vœux pour cette année 2022.*